

# RESTITUTION DE L'ATELIER DE CONCERTATION « INTERCONNEXIONS »

02 JUIN 2022

**Mobilisation des acteurs du territoire dans le cadre de la candidature à la nouvelle programmation LEADER 2023-2027**



@PETR du Pays du Sundgau

## **Ambitions LEADER**

**2023-2027** : Être un territoire « interconnecté », fonctionnant en réseau et capable de valoriser les flux

**Objectif** : Favorisons les mobilités physiques « actives et collectives » et les capacités de connexions numériques, par l'apport de solutions

**Animation** : Atelier participatif construit autour de deux thématiques : les mobilités et le numérique. Il s'est organisé en trois temps : un état des lieux, l'énonciation de solutions et la priorisation de ces dernières. Il s'est déroulé à la salle du Dorfhüs à Hirsingue.

## I. LES MOBILITÉS :

### 1. État des lieux

La voiture est le moyen de locomotion le plus utilisé au sein de notre territoire. Afin de favoriser le développement des mobilités douces et collectives, un **changement de comportement** est nécessaire de la part des collectivités, des employeurs et des usagers afin de développer des solutions de mobilités moins carbonées (marche, vélo, covoiturage...). Un des enjeux identifiés est l'**accompagnement de ces changements**, en s'appuyant sur la bonne utilisation du numérique par les usagers. Des incohérences politiques concernant le développement des mobilités sur le territoire ont été soulignées, ainsi que des incompréhensions entre les acteurs publics et privés et au sein du secteur public.

Il a également été observé un manque d'offres de mobilités douces à destination des **publics scolaires** et de la **jeunesse** en général. Auparavant, les lignes de bus étaient plus régulières, la proposition d'horaires de passage était plus riche qu'aujourd'hui. Il s'agit également de favoriser les déplacements doux auprès des jeunes non véhiculés en dehors du cadre scolaire.

Un autre constat est l'accès difficile à l'emploi pour les personnes ne possédant pas un **permis de conduire**. Le territoire manque d'aides financières concernant la formation du permis de conduire et l'achat d'un véhicule. A ce titre, il serait intéressant de développer des **espaces de coworking** sur le territoire afin de favoriser la dé-mobilité, notamment dans le Sundgau. Il est également fait mention d'un **manque d'offres de réparateurs et de loueurs de vélos** sur le territoire.

#### Des données manquantes et un besoin de mutualiser les outils :

Les participants ont identifié un **manque de données** concernant les mobilités sur le territoire. Un **calibrage des services** est à réfléchir sur l'acquisition des données manquantes, le niveau de services, la politique choisie et les financements à mobiliser en conséquence. En ce qui concerne le partage et la centralisation des données, la mise en place d'un **outil commun** à l'échelle du territoire serait intéressante. Afin de pallier ce manque de données, il serait pertinent que les collectivités alimentent régulièrement la **base de données gouvernementale** sur les mobilités. Mise à jour, cette base de données procurerait une information plus fine aux applications de covoiturage existantes. Les collectivités peuvent également **communiquer** davantage sur les mobilités douces existantes sur le territoire à travers leurs bulletins communaux notamment.

#### Mieux penser le maillage des mobilités douces sur le territoire :

Il semble nécessaire de mieux penser l'**intermodalité** sur le territoire et les connexions entre les différents types de mobilités douces afin que ces dernières soient efficaces aux yeux des usagers. Ainsi, il faudrait que les mobilités douces représentent un **gain de temps et d'argent** pour les usagers afin qu'ils les privilégient à l'usage de la voiture. Cela nécessite d'anticiper et mieux penser le rabattement vers les sites de transports en commun dans une logique d'intermodalité.

#### Développer les mobilités douces à destination des employés :

Certains acteurs du territoire, tel qu'Acteco3F ont effectué des **diagnostics** sur les moyens de locomotion utilisés par les salariés des entreprises représentées dans l'association. Ils ont constaté que l'ensemble des salariés de 17 entreprises membres

parcourent 151 000 kilomètres par jour avec une durée moyenne de trajet de 52 minutes. En outre, 8 salariés sur 10 sont seuls dans leurs véhicules. Cet exemple de diagnostic montre que le développement de mobilités douces à destination des employés est nécessaire sur l'ensemble du territoire et notamment pour les salariés qui viennent du Sundgau et qui vont vers Saint-Louis Agglomération et la Suisse. Que faire pour que les entreprises se mettent en lien et cherchent des solutions ensemble ?

Les expérimentations passées ont montré qu'une application de covoiturage fonctionne à l'échelle d'un grand territoire, une meilleure lisibilité de l'offre de covoiturage au sein de notre bassin de vie est donc nécessaire. Concernant le développement du covoiturage à destination des salariés, un **besoin d'harmonisation et de lisibilité des offres de covoiturage** a été identifié. Par exemple, les salariés venant de Colmar se confrontent à des propositions d'outils différents pour un même itinéraire. Afin d'augmenter la lisibilité des offres de covoiturage, il serait intéressant que les **collectivités harmonisent leurs outils** entre elles et se focalisent sur la même offre de covoiturage, une offre convenant à la fois aux salariés et aux autres usagers. Les entreprises pourraient ensuite **relayer l'offre de covoiturage choisie par les collectivités** auprès de leurs salariés. Privilégier **une offre de covoiturage et une application de covoiturage** pourrait augmenter la lisibilité de ce type de transport sur le territoire et ainsi diminuer l'autosolisme.

Il a été établi que les entreprises ne peuvent pas forcément faire un choix d'une **application de covoiturage professionnelle** à destination de leurs employés. Une application de covoiturage professionnelle permettant la valorisation d'une **preuve de covoiturage** pourrait être intéressante afin d'inciter les employés à faire du covoiturage au sein des entreprises. Cette preuve de covoiturage pourrait être récompensée par une **prime pour le covoitureur** afin de préserver la dynamique du covoiturage au sein de l'entreprise sur le long terme. L'incitation au covoiturage pourrait se faire notamment via **une négociation avec les comités sociaux et économiques (CSE)** des entreprises en partenariat avec l'employeur. Elle pourrait également être facilitée par la création de **petit déjeuner covoiturage** (par exemple : Arc Jurassien) afin de faire se rencontrer les usagers ayant les mêmes plages horaires et partageant les mêmes itinéraires.

Les entreprises manquent de **moyens financiers et humains** pour favoriser le covoiturage auprès de leurs salariés. En effet, l'enjeu est de préserver une dynamique de covoiturage sur le long terme, qui implique la mobilisation de **personnes ressources et motivées**. Les entreprises pourraient bénéficier d'une **aide financière** du programme LEADER afin de mettre en place le covoiturage au sein de leur structure. Le développement de **bus de ramassage mutualisés** pour les employés, à l'image de ce que propose le Groupe Atlantic à Saint-Louis, est un exemple pertinent.

## 2. Solutions opérationnelles :

En ce qui concerne le développement des mobilités douces à destination des publics scolaires (activités périscolaires, trajets domicile-école...), le programme LEADER pourrait financer **des interventions** intégrées aux programmes pédagogiques (découverte du vélo, sécurité et code de la route...). Il pourrait également financer la **formation des animateurs** aux risques et aléas du vélo (réparation...) et les encourager à organiser des excursions nature à vélo avec les primaires. Il serait intéressant de créer **des postes d'accompagnateurs** pour encadrer les enfants sur les trajets domicile - école.

La visibilité de l'offre de covoiturage sur le territoire pourrait être favorisée par la **création d'un point de rencontre** (aire de covoiturage) par commune, accompagné d'une **signalétique** claire et harmonisée pour communiquer sur la démarche.

Au sein des entreprises, l'incitation au covoiturage peut passer par une **négociation avec le CSE**, en partenariat avec l'employeur. La **revalorisation mensuelle de la valorisation kilométrique** pourrait également être un levier d'action non négligeable.

Le développement de l'usage du vélo est un levier d'action énoncé par les participants. Il s'agit de développer la **mise à disposition de vélos et de vélos électriques** sur le territoire.

Au-delà du vélo, il s'agirait également de **revaloriser la marche à pied** au sein des regroupements pédagogiques intercommunaux (RPI). La mise aux normes de **l'accessibilité des gares pour les personnes à mobilité réduite** est également jugée importante. **L'homogénéisation des cartes d'abonnement pour l'ensemble des transports en commun** présents sur le territoire semble essentielle, en lien avec la Région Grand Est, afin de développer l'utilisation des transports en commun sur le territoire.

### 3. Priorisation : 3 axes prioritaires ont été identifiés par les participants :

- La communication et la sensibilisation au covoiturage
- Développer l'accompagnement des jeunes publics dans les mobilités actives
- Augmenter la visibilité et la lisibilité de l'offre de covoiturage présente sur le territoire

## II. LE NUMÉRIQUE :

### 1. Etat des lieux :

La pandémie a accéléré la **dématérialisation**, la raréfaction de l'option « papier » et induit une **dépendance numérique** croissante à la population. La fracture numérique est à la fois physique et utilitaire. La fracture utilitaire du numérique est souvent **générationnelle**, liée aux différents usages dématérialisés et habitudes des tranches d'âges de la population. Cette **évolution des usages** soulève la question des besoins des usagers : de quoi ont-ils vraiment besoin ? Comment maintenir la connexion « hors box internet » ?

Même si de nombreuses démarches administratives sont désormais dématérialisées, les **mairies** ont toujours un rôle important à jouer dans le développement du numérique sur le territoire. Les personnes n'ayant pas accès au numérique vont effectuer leurs démarches administratives au sein de leurs mairies. L'enjeu du développement de la **télé médecine** dans un contexte de difficultés d'accès aux soins médicaux a également été évoqué. Un **manque de données locales** sur le télétravail et des difficultés d'accès aux locaux labellisés France Services pour les publics les plus éloignés ont été constatées.

Les élus présents mettent en avant les difficultés à maintenir un lien avec les habitants de leur commune. Cela peut induire des problèmes lorsque la collectivité engage des projets impactants et qu'elle souhaite concerter les habitants.

### 2. Solutions opérationnelles :



Une des solutions évoquées par les participants et le **développement de lieux conviviaux** répondant à **plusieurs usages du numérique** (espace de coworking, accompagnement dans les démarches numériques...). Ces lieux présenteraient un service de conciergerie et de restauration collective. L'idéal serait de développer ces **espaces de coworking** à proximité des gares, stations de vélos et lieux de restauration. Ces espaces permettraient de développer la **dé-mobilité** sur le territoire et les **échanges intergénérationnels** sur le numérique.

Afin de réduire la fracture du numérique, la mise en place de **cours d'informatique mobiles** sur le territoire pourrait être développée. Ces formations pourraient être effectuées en partenariat avec Pôle Emploi et les conseillers numériques et favoriseraient l'autonomie numérique des personnes. La mise en place d'un **France Services itinérant** sur le territoire est également considérée comme une solution intéressante pour aller à la rencontre de tous les publics, notamment ceux en situation d'éloignement social, géographique, ou à mobilité réduite.

Le développement de filières de **réemploi du matériel informatique** devenu obsolète, à destination d'utilisateurs ayant un accès difficile au numérique a été évoqué. Le programme LEADER pourrait accompagner de telles initiatives.

Le **développement d'outils** afin de favoriser les démarches participatives et la concertation citoyenne sur le territoire (référendum, consultation...), notamment sur les aménagements et les décisions des collectivités est ressorti des échanges. Le financement de ces outils et la communication à mettre en place afin d'intéresser les usagers est à réfléchir. Faciliter l'installation de **conseillers numériques** et favoriser leurs consultations par les collectivités a été évoqué.

### 3. Priorités pour le numérique : 5 axes prioritaires ont été identifiés par les participants :

- Développer des tiers-lieux et la dé-mobilité (coworking)
- Développer des formations au numérique
- Mettre en place un France Services mobile
- Développer la filière du réemploi du matériel informatique
- Développer l'usage des outils participatifs, de concertation

